

**Appel à projets**  
**Mise en place de 10 000 logements HLM accompagnés**  
**Présentation synthétique du projet**

**Localisation du projet :** *Territoire de Strasbourg Eurométropole*

**Nom du projet :** Appui-Logis

**Statut et nom du ou des porteur(s) du projet :** *L'Etage en association avec CUS Habitat et Habitation Moderne*

**Descriptif sommaire du projet et objectifs poursuivis :** *Le principe général du dispositif Appui-Logis est le suivant. Il s'agit d'une intervention coordonnée entre un bailleur et un opérateur associatif auprès d'un public défini depuis sa demande de logement à son éventuelle sortie du logement, chacun de ces acteurs jouant pleinement son rôle :*

- *le bailleur fournira un logement adapté et en assurera la gestion locative ;*
  - *l'opérateur associatif effectuera un accompagnement social personnalisé et global permettant l'entrée et la bonne occupation, voire la sortie, du logement ;*
  - *la personne sera en situation de locataire, avec les droits et devoirs que cela comporte.*
- En résumé, le dispositif Appui-Logis permet à des personnes en difficulté l'opportunité de souscrire, en même temps qu'un bail, un contrat d'accompagnement social.*

**Publics cibles du projet**

Nombre de ménages accompagnés : **200 diagnostics / 50 accompagnements dans le logement.**

Ménages éligibles au DALO oui  non

ou des accords collectifs oui  non

ou relevant globalement des publics cibles du PDALPD oui  non

Caractéristiques des publics cibles (typologie des ménages, problématiques rencontrées, ressources) : *Personnes isolées, personnes de moins de 25 ans, familles monoparentales. Sans logement propre au moment de leur demande de logement social. Difficultés sociales diverses ne relevant pas d'une prise en charge au sein d'un hébergement temporaire type CHRS.*

**Modalités de mobilisation des logements**

Création d'une offre nouvelle  Aménagement de logement existant  Mobilisation de logements existants sans aménagement

Reclassement offre existante en offre à bas loyer

Nombre de logements : 50

Typologie des logements : F1- F2- F3- F4

Modalités de réservation et d'attribution des logements : *Commission d'attribution de logements des bailleurs sociaux*

**Localisation de l'offre de logements accompagnés :** *Territoire de Strasbourg Eurométropole (Communauté Urbaine de Strasbourg)*

## Accompagnement

Méthodologie de réalisation de l'accompagnement (étendue de l'accompagnement et objectifs visés, méthodes - l'aller vers, autres...-, durée et adaptabilité) : *Accompagnement depuis la demande de logement jusqu'à l'éventuelle sortie du logement (si elle se fait durant les 2 premières années d'occupation du logement). Accompagnement modulable selon demande et besoins. Méthode de l'aller-vers.*

*Cf document "Projet Appui-Logis / Description du dispositif)*

Complémentarité avec la gestion locative (type de gestion locative : classique ou adaptée) : : *Gestion locative classique (les personnes sont locataires de leur logement). Association se positionne en tant que soutien des locataires et aide à la décision pour le bailleur.*

*Cf document "Projet Appui-Logis / Description du dispositif)*

Démarche mise en place pour favoriser l'adhésion du ménage : : *Accompagnement sur la durée et durant différentes étapes du parcours locatif. Référent social global.*

*Cf document "Projet Appui-Logis / Description du dispositif)*

Modalités de mobilisation de l'offre d'accompagnement existante ou nouvelle : : *Cf document "Projet Appui-Logis / Description du dispositif)*

Structuration de la relation bailleur/accompagnateur :

*Travail ensemble sur les candidatures*

*Bailleur prend en charge la gestion locative / Accompagnateur est à disposition du bailleur et du locataire pour toute sollicitation.*

*Réunions entre techniciens du bailleur social et de l'association*

*Cf document "Projet Appui-Logis / Description du dispositif)*

**Adéquation du projet aux besoins spécifiques des publics ciblés par le projet : Cf documents "Projet Appui-Logis / Diagnostic" et "Projet Appui-Logis / Descriptif du dispositif"**

## Partenariat

**Partenaires mobilisés - exemples : collectivités territoriales, SIAO, associations, coordination entre les organismes, ... :**

*SIAO 67*

*DDCS du Bas-Rhin*

*Ville de Strasbourg*

*Conseil Général du Bas-Rhin*

*Cf document "Projet Appui-Logis / Description du dispositif)*

**Montage financier (solidité financière du plan de financement et d'exploitation du projet, optimisation des coûts) :**

*: Cf document "Projet Appui-Logis / Calendrier, chiffrage, Budget du projet)*

Coût du diagnostic de la situation des ménages par rapport au logement : 262,70€

Coût de l'accompagnement par ménage : 141,80/mois suivi

Coût interne ou externe de la gestion locative adaptée par logement : *exprimé en € au mois ou à l'année.*

Coût global en cas d'offre intégrée gestion locative adaptée + l'accompagnement par ménage: 137 620 €

Cofinancements apportés (apports du CG, des collectivités territoriales, EPCI et Etat) : *Pour l'année 2015, nous n'avons pas inscrit de cofinancement. Les subventions dans ce domaine ont déjà été votées depuis longtemps en prenant en compte les orientations actuelles du PDALP et du Schéma AHI. Au niveau de l'Association l'Etage, le projet s'inscrit dans une palette d'interventions que nous menons depuis plusieurs années (CHRS, Stabilisation, Intermédiation locative, logements d'insertion, Pass'Accompagnement) et il bénéficie de ce fait d'une infrastructure opérationnelle qui amoindrie son coût. Pour autant, nous n'avons pas souhaité chiffrer cette contrepartie.*

*L'action Appui-Logis est un dispositif expérimental qui doit faire ses preuves et trouver sa place dans le maillage des dispositifs locaux. Le comité technique du PDALPD va suivre cette expérimentation et en fonction des résultats, il l'inscrira dans les axes de réflexion du nouveau PDAHLPD. Nous avons d'ores et déjà pris des contacts dans ce sens et si notre action « appui-logis » apporte les effets escomptés, il sera alors possible de l'inscrire dans les fiches actions du prochain plan. Nous pourrions alors espérer des financements de droits communs dès 2016.*

En cas de création d'offre nouvelle, projet bénéficiant d'un financement à l'investissement du FNDOLLTS oui  non  ou en ayant candidaté à un appel à projets en cours oui  non

*champ libre*

**Inscription de la démarche dans la durée**

Les engagements pris par les porteurs du projet portent sur une durée de : *12 mois*

**Avis du service départemental en charge des politiques sociales du logement (DDCS ou DDT) :**

*champ libre*

**Pertinence du projet au regard des objectifs visés par l'appel à projets : *champ libre***

Caractère reproductible de la démarche : Faible  Moyen  Fort

Conditions jugées nécessaires : *champ libre*

Avis global formulé par le niveau régional Favorable  Défavorable   
(DREAL en collaboration avec DRJSCS) :

*champ libre*